



TARIFS 2023/2024

DE RESTAURATION ET D'INTERNAT

LYCEENS ET B.T.S.

Les tarifs sont fixés par la Région Occitanie, qui procède à une harmonisation sur le territoire. Les tarifs pour 2024 ne sont pas encore fixés. Ceux de 2023 sont figés depuis 2017.

Le tarif de **demi-pension** est fixé à 3,14€ le repas (forfait 5 jours uniquement), soit 550 € par an.

Le tarif de **l'internat** est fixé à 9,29 € par jour (forfait 5 jours incluant nuitée, petit-déjeuner, déjeuner, collation et dîner), soit 1626 € par an.

Le tarif **externe** (choisi à l'inscription) est fixé à 4,03 € par repas.

La **facturation** repose sur un tarif annuel, fractionné en 3 trimestres forfaitaires, avec un service d'hébergement réglementairement ouvert jusqu'en juillet. Les stages, les absences pour raisons médicales supérieures à 15 jours et les voyages sont décomptés des factures trimestrielles.

Le **paiement** se fait par **carte bleue en ligne**. Un échéancier peut être accordé sur simple demande.

Nous vous rappelons que, pour les élèves de 3^{ème}, les dossiers de bourses sont à constituer par vos soins dès le mois de mai au sein de votre collège.

Il existe par ailleurs un Fonds Social Lycéen pour aider les familles pour leurs frais scolaires. S'adresser à M Carrière au 06 13 75 22 88.

Le lycée a mis en place l'accès au self par reconnaissance photographique du contour de la main depuis septembre 2018, il n'y a plus de carte ou badge.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

<https://pardailhan.mon-ent-occitanie.fr/>